



CHAMONIX

# Un restaurateur remporte son procès contre son assureur

**Le propriétaire du restaurant Canailles vient de remporter, au tribunal de commerce, un combat engagé contre son assureur, qui refusait d'indemniser sa perte d'exploitation. Une démarche soutenue par le collectif Resto Ensemble.**

Pour Iouri Becq, la décision de justice prononcée ce jeudi 22 avril est un soulagement. « Une grande satisfaction du moins », reconnaît le restaurateur à la tête de Canailles, à Chamonix. Le tribunal de commerce d'Annecy vient de condamner son assureur, AXA, à indemniser la perte d'exploitation de son restaurant pour les deux périodes de confinement (printemps 2020 et automne 2020-hiver 2021). Car depuis le premier confinement, l'assureur avait refusé d'indemniser le propriétaire par le biais d'un avenant à son contrat et d'une clause d'exclusion que le pouvoir judiciaire a jugé inopposable.

## Trois mois d'ouverture en un an

La clause prévoyait que les fermetures administratives pour cause d'épidémie, garanties par le contrat, n'étaient couvertes que lorsqu'un seul établissement se retrouvait fermé dans le département pour la même cause. Une exclusion qui revient à priver la garantie de ses effets, puisqu'une épidémie n'est par définition pas susceptible d'entraîner la fermeture d'un seul établissement. « Or, il est interdit en droit de priver une garantie de ses effets », explique le cabinet d'avocats d'Antoine Vey, qui défendait le restaurateur chamoniard.

Si la décision garantit au restaurateur de toucher une provision, il reste toutefois lucide. « Axa peut encore fai-



Depuis mars 2020, le restaurant Canailles n'a pu ouvrir que pendant la dernière saison estivale, soit trois mois. Photo Le DL/B.S.

re appel. Le remboursement de ma perte d'exploitation n'est pas encore effectif. C'est un processus long qui va encore nécessiter une expertise », confie celui qui, en un an, a fait bien plus d'administratif que de cuisine. « On a la chance d'avoir repris le travail puisque nous assurons le repas du soir du tournage du film "Les têtes givrées", mais nos clients nous manquent toujours », ajoute-t-il. En un an, lui et le chef de son établissement n'auront pu ouvrir que trois mois, pour la saison estivale.

## « Je me suis beaucoup endetté pour tenir bon »

« Malgré le fonds de solidarité et quelques aides, je me suis beaucoup endetté pour tenir bon », reconnaît celui qui a dû souscrire à un prêt

principal et deux Prêts garantis par l'État (PGE). Un type de prêt que s'était d'ailleurs fait saisir un hôtelier chamoniard début mars. « Si les assureurs avaient tous pris

leurs responsabilités au début de cette crise, je n'aurais pas eu à recourir à tout ça », déplore-t-il. Désormais Iouri Becq se tient prêt pour rouvrir dès que possible son res-

taurant de la rue Joseph-Valot. « Après un an de pape-rasse, je n'ai qu'une envie : régaler de nouveau les gens. »

Baptiste SAVIGNAC



## « Je me suis battu avec le soutien de Resto Ensemble »

Dans son combat, Iouri Becq n'était pas seul. Le restaurateur avait rapidement rejoint l'association Resto Ensemble, créée par des chefs d'entreprise et restaurateurs au début du premier confinement de mars 2020. Un mouvement initié au départ pour échanger des informations et mutualiser quelques actions. Ce collectif au rôle fédérateur regroupe des restaurateurs ayant été durement impactés et menacés

par la crise sanitaire et ses conséquences économiques. Soutenu par des grands chefs comme Philippe Etchebest, le collectif s'est rapproché du prestigieux cabinet d'avocats d'Antoine Vey pour mener des actions contre les assureurs refusant d'indemniser ces professionnels se retrouvant du jour au lendemain sans activité. « Je me suis battu avec le soutien et l'impulsion de Resto Ensemble pour obtenir cette décision et cet-

te possibilité d'indemnisation. C'est la preuve que nous pouvons y arriver. Seuls, beaucoup de restaurateurs n'oseraient même pas tenter une action devant les tribunaux », témoigne le propriétaire du restaurant Canailles.

Depuis le début de la pandémie, Resto Ensemble a déjà enregistré une douzaine de succès devant les tribunaux, dont celui du restaurateur chamoniard.

**B.S.**